

DECISION

Numéro de la réclamation/demande: 30

Réclamation

Epreuve: Championnat de France Espoirs Glisse Course n° : 5

Date de l'instruction: 22/08/2019

PARTIES ET TEMOINS

Réclamant: BIC 2.93 OD Garçons - FRA 507 - Tom LE CLECH

Réclamé: BIC 2.93 OD Garçons - FRA 2512 - Paul NAPOLEONE

Témoins: FRA 4003 Sébastien BUQUET

RECEVABILITE

Objections au jury: Non

Dans le temps limite: Dans le temps limite

Incident identifié: Oui

Appel correct: Protest hélé

Pavillon rouge arboré: Oui

DECISION: Réclamation recevable

PROCEDURAL MATTERS

Absence du FRA 2512, instruction selon la RCV 63.3(b)

FAITS ETABLIS

Au départ de la course 5

FRA 507 au près tribord, en route de collision avec FRA 2512 au près bâbord

FRA 2512 ne modifie pas sa route

FRA 507 entre en contact avec 2512 qui le fait virer.

La voile de FRA 507 tombe sur FRA 4003. La voile ne tombe pas entièrement dans l'eau.

Schéma: Croquis non validé

CONCLUSIONS ET REGLES APPLICABLES

FRA 2512 bâbord a manqué à se maintenir à l'écart de FRA 507 tribord, comme requis par la RCV 10.

FRA 507 conserve la maîtrise de sa planche et n'est donc pas chaviré. Les conditions de la RCV B5.62 ne sont donc pas remplies.

FRA 2512 et FRA 507 ont enfreint la RCV 14. FRA 507 est exonéré selon la RCV 14(b).

DECISION

FRA 2512 DSQ course 5

La demande de réparation de FRA 507 n'est pas accordée.

Date et heure: 22/08/2019 12:19 CEST'

JURY

Présidée par: Jean Pierre Cordonnier (FRA)

Membres du jury: Jacques Terrasson (FRA), Anais Bonnabesse (FRA)

Imprimé: 22 août
14h35